

## Compte rendu de la réunion du Conseil des Sages

du 25 novembre 2015 à 18h00

**Membres présents** : Baudet Christian, Bertrand Jean-Michel, Bosramier Simone, Chapelier Marie Thérèse, Claverie André, Clédat Françoise, Coucaud Jean-Claude, Falck Michelle, Mingotaud Marie-Joseph, Villedieu Michelle (Présidente).

**Membres absents** : Dony Guy, Gendille Arlette, Sabathier Gilbert, excusés.

### Ordre du jour :

- 1) Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
- 2) La nouvelle commune
- 3) Le chemin de l'eau (suite)
- 4) Questions diverses.

### Préambule:

Madame Villedieu distribue à chacun une carte du projet des futurs SDCI de la Creuse ainsi qu'un glossaire aidant à interpréter les différents sigles du vocabulaire relatif à la gestion des communes.

### Point 1 : Le projet de SDCI

Ce projet propose de faire passer de **15 à 4** les intercommunalités présentes sur le territoire creusois. Ces dernières seraient de populations à peu près équivalentes mais d'étendues différentes. Celle qui nous concerne serait composée des cantons actuels de Bénévent, Dun le Palestel, La Souterraine et Le Grand Bourg comptant près de 26 000 habitants.

La création de ces nouvelles entités est imposée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République ; loi du 07 août 2015).

Ce projet doit être finalisé et adopté pour mars 2016 et entrera en vigueur en janvier 2017.

Le nombre de représentants par commune sera fonction de la population, ainsi Fursac aurait 3 délégués (2 pour St Etienne et 1 pour St Pierre) pour un nombre total de 62.

La mise en place de cette nouvelle intercommunalité entraînera de fait la suppression de toutes les structures intermédiaires existant actuellement. Ainsi disparaîtra le SIVOM de Fursac, entraînant des conséquences importantes pour nos 2 communes actuelles (voir point 2).

Certains s'interrogent sur le fonctionnement et regrettent l'éloignement du citoyen des centres de décisions. De même, quel sera le poids de ces intercommunalités ainsi que l'avenir des départements dans les futures grandes régions ? La discussion s'engage alors sur cette réorganisation du territoire national et les compétences futures de ce SDCI (fiscales, environnementales, scolaires, ...)

## **Point 2 : Commune nouvelle**

La suppression des structures intermédiaires entre commune et SDCI signifie de fait la disparition des syndicats intercommunaux existants. Or St Pierre et St Etienne géraient de nombreux domaines sous la houlette d'un SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples). Cette gestion commune ne pourrait passer que par la nouvelle communauté. Pour pouvoir continuer à assurer cette gestion elles-mêmes, les 2 communes devront donc fusionner pour n'en former qu'une seule. Jusqu'aux prochaines élections municipales, les 2 conseils délibéreront ensemble après avoir établi une charte précisant le mode de fonctionnement. Les futures élections installeront un conseil municipal unique qui élira ensuite le maire de cette commune nouvelle dont le nom est à définir. Le conseil des sages se félicite de cette fusion depuis si longtemps évoquée et reportée ou repoussée ; il pense qu'en toute logique le futur nom devrait être **FURSAC**.

## **Point 3 : Chemin de l'eau**

Le projet a été repris en collaboration avec le Pays Ouest Creuse et l'aide d'un architecte paysagiste.

Des difficultés sont rapportées pour l'accès aux rives de la Gartempe. En effet, la quasi-totalité des berges se trouve sur du domaine privé, leur accès étant soumis au bon vouloir des propriétaires. Le conseil a regretté que des achats de parcelles qui avaient été possibles à un certain moment n'aient pas été effectués (par exemple au moulin de Chabannes).

Madame Villedieu demande d'engager une réflexion sur l'étude d'un parcours promenade sur des terrains communaux (pré du gros chêne) et soumettra l'idée aux conseils municipaux.

## **Point 4 : Questions diverses**

Le conseil est sollicité pour proposer un(e) remplaçant(e) à Arlette Gendille, démissionnaire car n'habitant plus la commune.

André Claverie propose de réunir les habitants par secteurs de villages pour leur présenter le fonctionnement du nouveau SDCI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.